

DÉLÉGATION ACADÉMIQUE AUX RELATIONS INTERNATIONALES ET À LA COOPÉRATION

DARIC/06-370-194 du 20/11/06

COOPERATION FRANCO-SUEDOISE DANS LE DOMAINE SCOLAIRE PROGRAMME « EDUCATION EUROPEENNE - UNE ANNEE EN FRANCE », ANNEE 2007-2008

Destinataires : Mesdames et Messieurs les Inspecteurs d'Académie,
Mesdames et Messieurs les IA-IPR
Monsieur le Directeur de l'I.U.F.M.
Monsieur le Directeur du C.R.D.P.
Mesdames et Messieurs les Conseillers techniques du Recteur
Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etablissements

Affaire suivie par : Mme HANVIC Tel : 04 42 93 96 02 Fax : 04 42 93 96 09

Le Centre international d'études pédagogiques coordonne au plan national, depuis le 1^{er} septembre 2004, la mise en œuvre administrative et pédagogique du programme franco-suédois intitulé « Education Européenne - Une année en France ».

Une « année en France » est un programme de coopération entre le Bureau de Coopération Linguistique et Educative de l'ambassade de France à Stockholm, le Ministère suédois de l'éducation et des Sciences, l'Agence nationale des établissements scolaires, l'Association suédoise des professeurs de français (FLF), l'Association suédoise des enseignants de langues vivante (LMS) et le Bureau International des Programmes Educatifs (IPK).

Lancé en 1989, il permet à des élèves suédois d'effectuer une année scolaire à titre individuel dans un lycée français, en classe de première ou de terminale, selon le niveau et la filière d'origine des élèves.

Nos partenaires suédois (IPK) estiment à une cinquantaine le nombre d'élèves suédois qui devraient être accueilli l'an prochain. Pour ce faire ces élèves reçoivent des autorités compétentes de leur pays une allocation d'étude qui les aide à couvrir pour partie les frais de scolarité et d'internat et à assurer l'indemnisation (fixée à 152 euros mensuels pendant 10 mois) des familles d'accueil françaises.

Les établissements intéressés par cette action doivent pour cela disposer d'un internat (coût maximal 2000 €/an) et être en mesure de confier l'élève à des familles d'accueil qui l'hébergeront pendant les week-ends et les petites vacances. Les lycées ayant déjà été associés au programme « Education européenne » sont tout particulièrement invités à faire connaître leur souhait de renouveler leur participation en 2007-2008.

Les autres établissements candidats, quelle que soit la filière d'enseignement concernée, sont invités à spécifier s'ils ont déjà des contacts ou un partenariat avec un établissement suédois.

La fiche de candidature est téléchargeable sur le site du CIEP : <http://www.ciep.fr>
(cliquez sur - programmes de mobilité, puis- sur programmes d'accueil, puis - sur élèves suédois, puis en bas du texte sur « fiche électronique de candidature des établissements »).

Cette fiche électronique de candidature des établissements sera remplie par les proviseurs intéressés.
Elle sera retournée avant :

le mardi 10 février 2007

au CIEP - Pôle langues étrangères, 1 avenue Léon Journault - 92320 Sèvres Cedex
et à l'adresse électronique suivante : sete@ciep.fr
ainsi qu'à la DARIC, à l'adresse électronique suivante : marie-pierre.hanvic@ac-aix-marseille.fr

Ce n'est qu'après réception de la fiche de présentation de l'élève suédois que les lycées retenus adresseront au Bureau de coopération linguistique et éducative de l'Ambassade de France à Stockholm, une fiche d'information sur la famille d'accueil. Ils transmettront enfin directement à l'élève suédois, une brochure de présentation de leur établissement ainsi que de la ville ou de la région.

Signataire : Jacky TERRAL, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille.